



## Compte rendu de l'actualité du Collectif et de la visio-conférence du 4 mai 2021

Nous venons de nous réunir en visio-conférence pour la quatrième fois.

31 personnes présentes ; une grande diversité de situations et de témoignages.

Plusieurs y participaient pour la première fois :

- Michelle (44) : son mari, paysan, décédé d'une tumeur cérébrale, a été reconnu avec l'aide du Collectif, en maladie professionnelle.
- Guy (35) : paysan atteint d'un lymphôme et reconnu en maladie professionnelle ; vient d'obtenir que la date de consolidation de sa maladie soit avancée d'un an.
- Caroline (80) : travaille en recherches sociales, membre de Sud Solidaires et suit l'activité du Collectif depuis 3 ans.
- Bernadette (53) : médecin à la retraite et présidente de la Ligue départementale contre le cancer ; depuis février, a reçu une vingtaine de demandes d'aide pour être reconnu en maladie professionnelle par la MSA ; 5 dossiers sont lancés, dont un cancer de la prostate. Elle souligne l'intérêt de l'étude Agrican sur les cancers de la prostate : [https://ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites\\_doc/AGRICAN.pdf](https://ecophytopic.fr/sites/default/files/actualites_doc/AGRICAN.pdf)  
Elle insiste sur l'importance de l'**épigénétique**, science complexe, mais qui établit une transmission des conséquences du contact avec les pesticides de la mère vers sa descendance. (comme pour le distilbène<sup>1</sup>).
- Francis (35) : paysan à la retraite, membre de Solidarité Paysans, très inquiet des dégâts causés par les pesticides sur la santé des agriculteurs en particulier.
- Gérard (35) : retraité du ministère de l'Environnement ; s'est impliqué pour que soient reconnus en maladie professionnelle, Jacques et Albert, paysans à la retraite, malades de parkinson.

Dans ce document, nous présenterons les sujets abordés au cours de la visio-conférence, ainsi que les actions conduites depuis mi-avril.

### 1- Vie du Collectif

C'est un fait un peu nouveau dans l'histoire du Collectif : la participation de l'association dans d'autres structures :

#### Réseau Environnement Santé (RES)

*Annick* et *Sylvie* représentent le Collectif dans ce réseau d'une trentaine d'associations soucieuses de santé environnementale.

Actions en cours :

- Organisation de « webinars »<sup>2</sup> régionaux pour interpellier les candidats aux régionales sur la santé environnementale. Un webinar sera organisé en Bretagne avec l'aide de la ligue des droits de l'homme (LDH), auquel un représentant du Collectif participera.
- 12 mai : journée nationale de soutien aux malades souffrant d'hypersensibilité aux produits chimiques et ondes électromagnétiques. [Voir ici](#)  
Une conférence de presse nationale est organisée le 10 mai, animée par PRIATHERM et SOS-MCS.

#### Plan de Protection de l'Atmosphère (Rennes Métropole)

Nous avons été sollicités par COBEN ; *Gérard* est notre représentant.

Ce PPA est obligatoire dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants.

C'est le troisième PPA opérationnel de 2021 à 2026.

1 <https://sante.journaldesfemmes.fr/sexo-gyneco/1198685-distilbene-medicament-affaire-definition-consequences-malformation/>

2 Un **webinar**, en français **webinaire**, désigne une réunion collective directe via Internet. Ce mot provient de la contraction des termes web et seminar (séminaire).

L'objectif est de définir des mesures dans tous les domaines sources de pollution de l'air ; les éléments d'information concernant l'agriculture sont minimes voire inexistantes.

L'Etat élabore ce PPA et l'outil opérationnel est AIR BREIZH.

Aujourd'hui nous en sommes à l'étape d'élaboration ; l'enquête publique est prévue en fin d'année et l'approbation début 2022.

Il n'y a pas d'évaluation du précédent PPA, d'où la difficulté à établir un diagnostic.

Il n'existe pas de mesures réglementaires sur l'impact des pesticides sur la pollution de l'air, d'où la difficulté à évaluer ;

L'Anses a mené une étude en 2018-2019 sur 50 sites dont 3 en Bretagne dont 1 à Mordelles

Sur 75 substances recherchées, 25 trouvées en Bretagne, dont le lindane interdit depuis 1998 !

Le groupe de travail constitué autour de la MCE, Eau et Rivières, notre Collectif, COBEN, va faire des propositions pour une meilleure prise de compte des pesticides dans la pollution dans l'air.

### Conseil de développement (CODEV - Rennes Métropole)

Nos représentants sont *Joseph* et *Marie Christine*.

Une seule réunion jusqu'à présent. Son avis est uniquement consultatif.

Le conseil de développement de la métropole de Rennes (CODEV) est un lieu de concertation et de débat sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la métropole de Rennes. Une centaine d'organisations sont représentées par une ou deux personnes référentes et bénévoles afin d'avoir une assemblée plénière la plus diversifiée possible.

La durée du mandat est de 4 ans à raison de 4 séances plénières par ans. Différents groupes de travail sont constitués sur des thématiques proposés par les élus Rennes métropole ou les membres du CODEV.

Nous serons bien sûr présents sur les sujets concernant l'environnement, en particulier pesticides et santé.

### Secrets toxiques

<https://www.secretstoxiques.fr/>

Notre représentante est *Annick*.

Une campagne est en cours contre les adjuvants inclus dans les pesticides et non analysés lors des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM).

Elle vise Roger GENET, directeur de l'ANSES en France, et l'autorité européenne de sécurité des médicaments (EFSA), responsables de cette situation.

Voici la démarche en cours :



## Brochure de témoignages des victimes des pesticides

Une convention a été signée avec 3 magasins de Scarabée Biocoop pour vendre la brochure dans les magasins au prix de 5€. Cette brochure rassemble des témoignages de victimes et la description des démarches à accomplir pour être reconnu en maladie professionnelle.

Elle est disponible pour toutes les associations ou groupes qui souhaiteraient la diffuser.

Nicole a pris l'initiative d'aller voir des magasins bio autour de chez elle, qui lui en ont pris.

## Renouvellement des adhésions pour 2021

N'oubliez pas d'adhérer (cotisation : 10 €)

- En allant sur le site du Collectif et en réglant par carte bancaire : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/adhesion/>
- En envoyant un chèque à : La Primelais – 35830 – Betton

## 2-Protection des riverains

### Point sur le soutien à Cloé à St NOLFF

Nous luttons pour qu'il n'y ait plus de pesticides d'épandus dans le champ de 8 ha qui borde le lotissement et la maison de Cloé, enfant de 11 ans atteinte d'une leucémie lymphoblastique.

Il n'y a pas de confirmation officielle à ce jour, mais nous avons bon espoir que notre objectif soit atteint. Aucun pesticide n'a été épandu depuis le début du printemps.

L'état de santé de Cloé s'améliore et elle a repris le Collège en février après plus d'un an d'absence.

### Financement de démarches riverains par le Collectif

Fin mars 2020, un financement participatif a permis de récolter 10 000 €.

Il a permis à ce jour d'aider 3 personnes (environ 2000 €) pour financer :

- une analyse de végétaux traités
- une analyse d'animaux empoisonnés par des pesticides
- deux analyses d'air ambiant dans des maisons voisines de champs traités
- un constat d'huissier



### Information sur les droits des riverains de champs épandus de pesticides

Afin de répondre aux questions des riverains désarmés face aux traitements autour de leur maison, nous avons rédigé un document recto-verso qui explique les attitudes et démarches possibles.

[voir ici](#)

En complément, voici un autre document rédigé par *les Amis de la terre* :

[voir ici](#)

De même, nous sommes sollicités pour des [destructions de haies ou arrachage de talus](#) ; voici une fiche réalisée par Eau et Rivières de Bretagne

[https://www.eau-et-rivieres.org/sites/erb.fr/files/pdf/Fiche14\\_FNE\\_Novembre2019-Haie.pdf](https://www.eau-et-rivieres.org/sites/erb.fr/files/pdf/Fiche14_FNE_Novembre2019-Haie.pdf)

### Information sur les épandages de lisiers

Nous avons été également interpellés plusieurs fois.

Pour faire simple, le lisier doit être épandu par rapport à une habitation à :

- 15 m s'il est enfoui en même temps qu'il est épandu
- 50 m s'il est enfoui dans les 12h
- 100 m s'il n'est pas enfoui dans les 12h

S'il est épandu sur du blé, il ne va pas être enfoui et donc la distance est de 100m.

Voici le genre de matériel (tonne avec pendillard) utilisé pour épandre le lisier ; il peut être équipé d'un matériel qui enfouit simultanément, mais c'est un matériel très lourd et coûteux qui nécessite un très gros tracteur.

Pour plus d'informations, voir ce lien :

[http://www.chambres-agriculture-bretagne.fr/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/33953/\\$File/DirectiveNitrates\\_Broch\\_Envi\\_27\\_02\\_2020.pdf?OpenElement](http://www.chambres-agriculture-bretagne.fr/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/33953/$File/DirectiveNitrates_Broch_Envi_27_02_2020.pdf?OpenElement)

**Concernant les plans d'épandages :**



Si moins de 450 porcs charcutiers de moins de 30 kg, une simple déclaration est faite à la commune.

Si plus de 450 porcs, demande d'autorisation faite à la préfecture et à la commune où est situé l'élevage et le plan d'épandage est déposé dans chaque commune concernée par ce plan d'épandage.

Le plan d'épandage, c'est un nombre d'ha par cochon.

Il est fait par un bureau d'études ou une coopérative ; c'est un dossier coûteux.

### "non à l'hypocrisie du "moins polluer sans labour" avec pesticides"

Nous avons publié ce communiqué de presse suite à un article de Ouest France le 9 avril. Tout est dit dans ce texte.

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/non-a-lhypocrisie-du-moins-polluer-sans-labour-avec-pesticides/>

### Rassemblement contre les fermes-usines à ST GERAND (56) :

**17 avril** : à l'appel du *Collectif morbihannais contre les fermes-usines*, près de 1000 personnes ont marché du bourg de ST GERAND près de PONTIVY (56) jusqu'à l'usine de production d'aliments SANDERS.

Fanfare Batacudas, pique-nique et prises de paroles (*Annick pour le Collectif*) se sont succédées.



### Actions contre les méthaniseurs industriels

Ces derniers mois en Bretagne, plusieurs mobilisations se sont mises en place contre les méthaniseurs (TREMOREL 22, NEANT SUR YVEL 56, BETTON 35...) situés à proximité de zones humides... Nous constatons une volonté de l'administration de passer en force. A TREMOREL, à 3 reprises, le Tribunal Administratif a suspendu les travaux en cours, mais uniquement sur la forme et non sur le fond.

Des rencontres ont été organisées entre opposants.

Les conséquences : accaparement du foncier, plantes alimentaires dans le méthaniseur, distorsion de concurrence avec les autres productions du fait du soutien financier public au prix d'achat du gaz...  
Ils entraînent une concurrence féroce entre les fermes industrielles capitalistiques assurées d'un revenu pendant 15 ans grâce au prix d'achat du gaz bloqué pendant la période d'amortissement, et les autres productions alimentaires qui n'ont pas de prix soutenus.

Nous ne sommes pas contre toute forme de méthanisation basée sur la récupération de déchets...

La priorité en agriculture est aujourd'hui **l'autonomie en protéines** ; si le plan voté par la Région (SRADDET) est appliqué, ce sont dans les 10-15 ans à venir, 15 000 ha de terres qui seront utilisées pour nourrir les méthaniseurs pendant qu'on importera 1,2 millions de tonnes de soja par an d'Amérique.

La Bretagne ne pourra nourrir à la fois nourrir des hommes et des moteurs.

### Marche contre Monsanto-Bayer

Le Collectif appelle à participer aux marches contre Monsanto-Bayer organisées dans votre région.

Pour la Bretagne :

**Samedi 15 mai 2021, à 14 h 30, place de la Mairie à Lorient (56).**

Pour la région de Rennes, covoiturage.

Appeler au 06 73 19 56 07.



## 3-Soutien aux victimes des pesticides

## Nouvelles reconnaissances en maladie professionnelle

Ces dernières semaines, 2 personnes ont été reconnues par la MSA :

- Michel – dept 22, paysan, parkinson
- Yves – dept 29, paysan parkinson

**Soit 11 reconnaissances depuis le début de l'année et 49 depuis 2016.**

## Décisions de justice

Plusieurs décisions ont été rendues par le pôle social de Tribunaux judiciaires :

- **Pascal GERSTCH** : il souffre d'hypersensibilité aux produits chimiques et conteste le refus de la CPAM de le reconnaître en maladie professionnelle ; le tribunal a demandé une nouvelle expertise médicale.
- **Colette NAGAT** : atteinte de parkinson, Colette conteste le taux scandaleux d'Incapacité Permanente Partielle (10%) décidée par la MSA ; le tribunal a également demandé une nouvelle expertise médicale.
- **Marie Jane DAGUIN** : Marie Jane est la première reconnaissance en maladie professionnelle parmi les quatre personnes ayant travaillé au Centre Eugène Marquis pendant les années 1970 – 2000.

Tous ces dossiers sont suivis et défendus par Me BARON et Me LAFFORGUE en collaboration avec le Collectif.

## Réévaluation des rentes IPP

Suite à la création du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP), le montant des rentes obtenues pour maladie professionnelle par les agriculteurs sont **réévaluées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**.

**Au lieu d'effectuer cette réévaluation automatiquement, le FIVP demande au bénéficiaire d'en faire la demande ; si pas de demande, pas de réévaluation !**

Afin que les droits des victimes soient respectés, nous avons demandé à Me LAFFORGUE et Me BARON de proposer à nos adhérents concernés de faire cette démarche pour eux auprès du FIVP.

Un courrier a été envoyé à chacun, décrivant les conditions de cette demande.

## 4-Questions diverses

### Elections régionales : interpellation des listes candidates ?

En conclusion de la visio-conférence, nous avons débattu de l'opportunité d'interpeller les candidats aux élections régionales en Bretagne. Le groupe de coordination s'est réuni ensuite et nous avons retenu la démarche suivante :

- invitation de chaque liste à venir fin mai chez un paysan victime des pesticides, en présence de journalistes.
- présentation du Collectif et questions aux candidats sur la sortie des pesticides.

En parallèle, le Collectif participera au webinar mentionné plus haut s'il est mis en place au niveau de la Bretagne.

## 5-Prochaine visio-conférence :

**Mercredi 23 juin 2021**  
**20h**